



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation
Professionnelle FORCE OUVRIÈRE
des Ardennes**

SNUDI-FO – SNFOLC - SNETAA-FO

Déclaration liminaire au CSA SD du lundi 9 Février 2026

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de cette instance,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour parler d'un sujet qui touche au cœur même du bon fonctionnement de l'école : le remplacement.

Je reviendrai sur ce sujet, mais en préambule, je me permets un petit aparté : la carte scolaire, pour laquelle les suppressions de postes annoncées font froid dans le dos tant elles sont exponentielles et tant elles ne tiennent, encore une fois, aucunement compte des réalités du terrain.

Cette carte scolaire, comme toujours, s'appuie sur une baisse des effectifs et nullement sur la réalité du terrain : le niveau scolaire, les difficultés scolaires, comportementales et psychiques des élèves pris en charge. Pour rappel, bon nombre d'enseignants tirent le signal d'alarme depuis longtemps sur la santé mentale des élèves au comportement problématique. Mais personne n'entend, pour preuve, on demande toujours plus à l'enseignant, savoir se transformer en enseignant spécialisé mais devant un groupe classe complet, savoir se transformer en éducateur spécialisé pour gérer 1 ou 2 EHP, en infirmière, en assistante sociale, parfois même faire appel au self défense face à des parents de plus en plus agressifs, et dans le même temps il doit enseigner aux 2 3 autres élèves présents en classe !! et bien il mériterait une sacrée médaille cet enseignant couteau suisse !! Comment pouvoir penser que cette mission reste possible ? Cela devient impossible, c'est une réalité qu'il faut entendre, c'est une réalité qui ne peut plus être cachée sous le tapis et qui devrait faire l'objet de solutions pour éviter l'implosion.

Car, à moins de vivre sur une autre planète, comme cela semble être le cas pour tous les ministres qui défilent....il n'est pas pensable de continuer à assurer notre mission de service public dans ces conditions. Conditions qui se détériorent année après année sans aucun espoir d'amélioration.

Que répondre à ces enseignants qui nous disent y laisser leur santé, vouloir partir alors qu'ils se sont toujours investis dans leur métier et qu'ils n'y arrivent plus ? Que dire lorsqu'on constate qu'on standardise les prises en charge et qu'on remplace les professionnels qualifiés par des protocoles, alors que les besoins explosent et que les élèves sous traitement psychotrope se multiplient dans les établissements, quelles solutions nous sont données ? AUCUNE

Cette carte scolaire promet des lendemains difficiles aux vues des conditions d'enseignement qui se détériorent toujours plus, d'une école inclusive qui n'en porte que le nom et qui ne respecte ni les enfants concernés, ni les personnels qui en ont la charge. Que dire de la prise en charge des élèves hautement perturbateurs qui continuent leur bonhomme de chemin sans que de véritables solutions ne soient trouvées ? Que dire d'un protocole EHP qui, utilisé tel qu'il l'est, n'est pas franchement pas efficace et ne permet en rien d'aider les enseignants au bord du craquage professionnel. Bref la liste est longue mais le sujet qui nous occupe aujourd'hui est tout autre et mérite toute notre attention.

J'en reviens donc à nos moutons (sans mauvais jeu de mots) : le devenir des remplaçants via la départementalisation qui justifierait leur déspecialisation.

Les remplaçants — BFC, ZIL, brigades départementales, REP+, ASH — assurent chaque jour la continuité pédagogique. Ils sont la colonne vertébrale invisible mais indispensable de l'Éducation Nationale. Ils permettent la continuité de service en dispensant des cours de qualité, identique au moins à tout personnel sédentaire remplacé. Ils sont, au même titre que les professeurs des écoles titulaires d'une classe, formés et aptes à prendre en charge des élèves. Ils ont des qualifications professionnelles indéniables et sont, excusez notre jeu de mots, irremplaçables.

Qui peut s'estimer apte à reprendre au pied levé la tenue de classes diverses et variées en des lieux géographiques toujours différents ?

Nous tenons à rappeler que les professeurs des écoles remplaçants ne sont pas des variables d'ajustement. Ils sont des professionnels expérimentés, engagés, et indispensables et méritent à ce titre, une considération certaine.

Il convient donc de tenir compte de leurs doléances et de leurs inquiétudes, légitimes, dont nous nous faisons porte-parole dans cette déclaration.

- La départementalisation et la déspecialisation annoncée bouleversent totalement les missions des remplaçants. Les collègues concernés déplorent n'avoir reçu aucune information claire, ne pas avoir été questionnés sur leurs attentes comme cela a pu l'être dans d'autres départements.
- Cette départementalisation ne peut se faire en bafouant certains droits, ceux concernant les frais de déplacement par exemple. Octroyer l'ISSR selon le type de remplacement est illégal, à moins que le texte n'ait changé depuis 2022 ?
- Il ne faudrait pas non plus, en plus de déshumaniser la gestion des remplaçants, que ceux-ci soient lésés et perdent certains droits, nous veillerons aux respects de ceux-ci, et le prétexte qu'un logiciel ne pourrait permettre de respecter certains droits ne peut être envisageable.
- Concernant l'ISSR, nous demandons à ce que les kilomètres effectués soient indemnisés à hauteur du trajet réel effectué, que la pratique du « passe-passe » soit abandonnée. En effet, même si elle a lieu à la marge, un certain nombre de remplaçants nous font part que quelques kilomètres, ont parfois pu disparaître entre deux lieux de remplacements, ... Histoire de choisir l'ISSR de la tranche inférieure. Cette pratique ne devrait pas exister.

Nous rappelons que la distance à indemniser doit être celle qui est parcourue entre l'école de rattachement et l'école du lieu de remplacement. Que si la distance parcourue se trouve à la limite supérieure d'une tranche, celle-ci doit s'appliquer pour déterminer l'indemnité ISSR qui sera versée. Il n'est pas convenu de diminuer volontairement le nombre de kilomètres pour faire l'économie de bouts de chandelle.

Pour information, s'il est nécessaire de la donner : l'ISSR n'a pas été augmentée depuis des années, et à contrario, les frais d'essence et d'entretien ont, eux, fortement augmentés. Les remplaçants en sont déjà les grands perdants ils espèrent ne plus être confrontés à ce genre de pratique.

Les collègues « remplaçants » expriment un malaise profond : aucune annonce officielle ne leur a été faite, seules nos informations syndicales leur ont été données. Ils craignent de voir leurs missions transformées, leurs repères supprimés, leurs indemnités menacées, leurs écoles de rattachement modifiées et leur stabilité remise en cause.

Départementaliser tel que cela a été présenté revient à détruire ce qui fait la spécificité et l'efficacité du remplacement : l'anticipation, la diversité choisie, la connaissance du terrain et la reconnaissance d'une mission exigeante.

Cette départementalisation laisse craindre une refonte du nombre de remplaçants à moyen terme, et l'utilisation potentielle de contractuels non formés lors des moments de pénurie. Elle laisse

craindre, à terme, un service public encore plus démunie, de moins bonne qualité, où l'on pointera l'absentéisme des professeurs en oubliant de dire qu'on a diminué les moyens de remplacement parce que cela coûtait trop cher... et qu'un logiciel avait calculé un taux efficient de « tant » qui n'est plus le même l'année d'après...

Elle laisse craindre une désorganisation complète de la mise en œuvre des remplacements au jour le jour : comment pouvoir croire faciliter la gestion des remplaçants et la rendre plus efficace en demandant à un logiciel de faire un travail de précision et de réflexion humaine. Pour rappel, un logiciel, ou une intelligence artificielle (n'ayant rien d'intelligent), ne saura se substituer à une secrétaire de circonscription qui était à même de résoudre en direct, par téléphone, quasiment tous les problèmes, parce que détentrice de la connaissance des personnels et des écoles en besoin de remplacement concernées. Inutile de préciser que nous ne voyons aucun progrès dans cette départementalisation. Pour information les retours des départements déjà départementalisés ne sont pas positifs.

Nous souhaiterions lors de ce CSA, qu'une véritable écoute s'instaure et que des réponses permettent de satisfaire les attentes des personnels remplaçants. Ceux-ci souhaitent dans un premier temps vous faire part de leurs revendications :

- Le maintien de leurs spécificités et du mode de fonctionnement actuel,
- Le maintien des missions spécifiques (formation, ASH, REP, maternelle....)
- La planification des remplacements quand cela est possible : formation ou congés longs.
- Des frais de déplacement indemnisés par l'ISSR,
- Que l'école de rattachement soit stabilisée,
- L'octroi de postes à titre définitif sur les brigades de remplacement.

Nous demandons une transparence totale, une concertation réelle avec les personnels concernés, afin qu'ils se sentent un peu plus considérés et respectés en tant que tels.

Nous vous remercions.